



## Comité Syndical du 10 février 2020

### Procès-verbal sommaire

Le 10 février 2020 à 9h30, le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique RAMARD.

**Lieu de réunion :** Siège du SMPRB, 6 Les Landes Basses à TADEN

**Nombre de membres en exercice :** 19 titulaires - 19 suppléants

**Présents ce jour :** 12

**Procurations :** 1

**Etaient présents en tant que titulaires :**

Joël MASSERON, Dominique RAMARD, Evelyne THOREUX, François MOREAU, Bernard DUBOIS, Louis LEPORT, Albert COMBY, Ronan SALAUN, Marie-Renée GINGAT, Georges DUMAS

**Etaient présents en tant que suppléants :**

Claude ROBION (à partir de l'affaire n°5), France LEMAITRE.

**Etaient excusés :**

Camille BONDU (pouvoir M. Moreau), Gérard BERHAULT, Denis LAGUITTON, Loïc JOLY, Patrice DUMAS

**Etaient absents :**

Jacques BENARD, Jean-Francis RICHEUX, Pascal BIANCO.

---

### **AFFAIRE N°1 : INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL SUITE A LA CREATION DU SMICTOM VALCOBREIZH**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ACTER** l'installation du Comité Syndical suite à la désignation des nouveaux délégués du Smictom Valcobreizh issu de la fusion du Smictom Ille et Rance et du Smictom des Forêts.

### **AFFAIRE N°2 : DESIGNATION DU 4<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER** Mme Marie-Renée GINGAT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMPRB.

### **AFFAIRE N° 3 : DESIGNATION DU 5<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER** M Ronan SALAUN, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du SMPRB.

### **AFFAIRE N° 4 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ELIRE** un Président de séance pour le vote du compte administratif ;
- **DE DESIGNER** Madame GINGAT Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

### **AFFAIRE N°5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président ne prenant pas part au vote, décide :

- **D'APPROUVER** pour ce qui concerne le budget principal du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, la concordance entre le compte de gestion 2019 et le compte administratif de l'exercice 2019 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, ordonnateur ;
- **D'ADOPTER** sans réserve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie.

### **AFFAIRE N°6 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie.

## **AFFAIRE N°7 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à affecter l'excédent de recettes au Budget Primitif 2020 comme suit :
  - Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 1 710 439.71€
  - Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 292 671.21€

## **AFFAIRE N°8 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2020 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	10 822 864.71€	Fonctionnement	10 822 864.71€
Investissement	3 412 871.21€	Investissement	3 412 871.21€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 235 735.92€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 235 735.92€</b>

## **AFFAIRE N°9 : ADOPTION DES TARIFS 2020**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs d'incinération des déchets au titre de l'exercice 2020 (participations des collectivités membres, tarifs « clients et prestataires ») comme présentés ci-dessous. Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> mars 2020 ;

COLLECTIVITES MEMBRES : MODULE UVE								
	tarifs bruts	taxe communale	TVA	tarifs TTC	TGAP	tarifs nets	Tarif HT (TGAP comprise)	
Partie fixe	27,845 €		2,78 €	30,63 €		30,63 €	27,85 €	
Partie variable	OMr - DIB	53,496 €	1,36 €	5,49 €	60,35 €	3,00 €	63,35 €	57,86 €
	Encombrants	33,59 €	1,36 €	3,49 €	38,44 €	3,00 €	41,44 €	37,95 €
COLLECTIVITES MEMBRES : MODULE SOCLE							Tarif HT	
	4,84 €		0,48 €	5,32 €		5,32 €	4,84 €	

<b>CLIENTS ET PRESTATAIRES</b>	Tarif HT
D.I.B	102,00 €
Encombrants	70,00 €
Ordures ménagères	102,00 €

- **D'ADOPTER** les modalités de paiement comme évoquées au sein de la présente délibération.

#### **AFFAIRE N°10 : REMBOURSEMENT DU DETOURNEMENT DES ENCOMBRANTS 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** les modalités de remboursement des frais de traitement du tout-venant incinérable ayant été détourné en 2019 par Dinan-Agglomération, St-Malo Agglomération, la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude, le SMICTOM d'ILLE et RANCE et le SMICTOM des Forêts pour 2 105.44 tonnes et pour un montant de 169 217.52€TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier;
- **D'ENGAGER** une réflexion avec les adhérents sur la prévention et les modalités de prise en charge dans les années à venir.

#### **AFFAIRE N°11 : PROLONGATION EVENTUELLE DE LA DSP**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** des discussions entre le SMPRB et le Délégué en vue de la signature d'un avenant de prolongation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à poursuivre les discussions avec le Délégué.

#### **AFFAIRE N°12 : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE AUDIT TECHNIQUE DE L'UVE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE LANCER** une consultation selon une procédure adaptée pour un montant inférieur à 40 000€HT, afin d'établir un marché d'étude correspondant à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour s'assurer du bon maintien en l'état des installations ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché et les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **AFFAIRE N°13 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CŒUR EMERAUDE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE RECONDUIRE** la convention avec l'association CŒUR-Emeraude ayant pour objet la préservation et la valorisation des espaces naturels des landes et bois d'AVAUGOUR et appartenant au syndicat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire ;
- **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

#### **AFFAIRE N° 14 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN RESPONSABLE TECHNIQUE ENTER SAINT-MALO AGGLOMERATION ET LE SMPRB**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer avec Saint-Malo Agglomération la convention de mise à disposition d'un responsable technique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **AFFAIRE N°15 : CONVENTION MEGALIS BRETAGNE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'accès aux services du Syndicat Mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **AFFAIRE N°16 : CONVENTION ENTRE LE SMPRB, IDEX ENVIRONNEMENT BRETAGNE, le BRGM et CŒUR EMERAUDE DANS LE CADRE DU PROJET soHUMID**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec le BRGM, l'entreprise IDEX et Cœur Emeraude dans le cadre du projet soHUMID.

**AFFAIRE N°17 : CONVENTION D'AUTORISATION ET D'ENCADREMENT DES ACTIVITES DE CUEILLETTE SUR LES ESPACES NATURELS D'AVAUGOUR**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer avec Mme Buet la convention d'autorisation et d'encadrement des activités de cueillette sur les Espaces Naturels d'Avaugour.

**AFFAIRE N°18 : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE DES MAMMIFERES DE BRETAGNE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer avec l'association Groupe Mammologique Breton la convention de partenariat dans le cadre de l'observatoire des mammifères de Bretagne sur les Espaces Naturels d'Avaugour.

**AFFAIRE N°19 : REGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT ET DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le régime indemnitaire proposé selon les modalités ci-dessus, et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit ;
- **DE DECIDER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**La séance a été levée à 12h30. Publié au siège du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Pays de la Rance et de la Baie – 34 rue Bertrand Robidou-BP 56357-22106 DINAN CEDEX**

**Transmis pour affichage aux collectivités membres du SMPRB.**

**Taden, le 10 février 2020**

Le Président,  
Dominique RAMARD

